FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

Compte-rendu de la réunion de comité Directeur du 02/12/2020 en visioconférence

Compte-rendu approuvé à l'occasion de la consultation en ligne du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne du 08/01/2021 au 18/01/2021

Présents (22) : Fabrice QUÉNÉHERVÉ, Président, Diane AMANGOUA, Jean-Louis BERGEAULT, Gabriel BROUSSE, Florence CAOUS-LE ROUX, Emmanuel COLLET, Patrice CROQUET, Philippe CRUCHER, Patrick DEMOLIN, Pascal FABRE, Nathalie GALLO, Jean-Thomas LACOUR, Rémy LE LAUSQUE, Frédérique LE MAOUT, Fabien LE MOUËLLIC, Bertrand LYON, Bertrand MELL, Claude MORANVALLE-PERROT, Maude PIVATO, Christiane QUIVIGER, Paul REY, Fiona SIMONEAU-BYRNE

Membres de droits représentants les Comités Départementaux bretons présents (2) :
CD35 : Frédéric FONTAINE ; CD56 : Marc LE TRIONNAIRE

Absents excusés (4) : Emmanuel GRIMAUD, Patrice NGASSA, Philippe LASSERRE, Yves TODESCHINI

Invité(s) (1) : Philippe MORANT

Réunion en visioconférence

Secrétaire de séance : Emmanuel COLLET

La réunion débute à 20h30

Note : le relevé de décisions annexé au présent compte-rendu permet de présenter le détail des votes opérés à l'occasion de la présente réunion.

1) Ouverture de la réunion par le Président de la Ligue

Cette réunion se tient alors qu'une intervention du Premier Ministre a défini quelques jours plus tôt les modalités progressives du second déconfinement. On observe avec plaisir une reprise des entrainements pour les mineurs et seniors dans le respect des directives gouvernementales et selon un contenu autorisé par la FFR (stade 3).

Certaines situations restent néanmoins problématiques et notamment la règle des déplacements limités à une distance 20 km du domicile qui peuvent priver certains clubs d'une partie de leurs bénévoles encadrants. Des clarifications ayant été obtenues via la FFR et la DRJSCS Bretagne à ce sujet, un courrier type sera élaboré par la Ligue et communiqué aux clubs afin qu'ils puissent s'appuyer sur un modèle d'attestation dérogatoire.

Enfin, moins d'un mois après les élections au sein des Ligues, les interactions et sollicitations de la FFR s'amplifient également. Le calendrier à venir verra notamment s'enchaîner l'AG financière de la FFR puis l'AG financière de la Ligue de Bretagne tandis que se poursuivront les travaux de constitution et d'organisation des différentes commissions.

2) Organisation de l'Assemblée Générale Financière de la Ligue du samedi 19 décembre 2020 en visioconférence

En préambule, il est précisé qu'au regard de l'actuelle situation sanitaire ayant notamment engendré la prorogation du confinement jusqu'au 15 décembre 2020, la 9ème AG Financière de la Ligue de Bretagne est envisagée en visioconférence.

Les documents nécessaires à la tenue de la 9ème AG Financière de la Ligue sont présentés pour validation ; documents transmis aux membres du Comité Directeur en amont de la réunion.

Une question relative au nombre de voix associé au nombre de licenciés est formulée par Fiona SIMONEAU-BYRNE qui observe que le club qu'elle préside ne dispose pas du même nombre de voix pour l'AG Financière que pour l'AG Élective de la Ligue. Le Directeur Administratif précise que les effectifs de référence ont été arrêtés à des dates différentes par la FFR (au 30/06/2020 dans un cas et 30/10/2020 dans l'autre).

Il est procédé aux votes suivants :

- Vote du document présentant l'effectif de référence permettant de déterminer le nombre de voix par club ;
- Vote du document présentant le pouvoir et la procuration ;
- Vote d'approbation de la composition de la Commission Régionale de vérification des pouvoirs et procurations ;
- Vote d'approbation de la convocation et de l'ordre du jour de la 9ème Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne ;

Les votes sont réalisés d'une manière anonyme (les résultats sont présentés par le biais du relevé de décisions annexé).

S'agissant des modalités organisationnelles :

- Les clubs pourront déposer leurs pouvoirs auprès de la Ligue jusqu'au 15 décembre 2020 ;
- l'inscription à l'AG Financière des membres du Comité Directeur de la Ligue s'effectuera par le biais d'un formulaire en ligne dédié ;

Patrice Croquet et Gabriel Brousse regrettent que l'assemblée soit conduite en visioconférence et non en présentiel. Cette situation est en effet regrettée de tous mais le risque d'une annulation de dernière minute ne pouvait être pris. La date du 19 décembre est en effet jugée bien trop proche de celle du 15 décembre pour laquelle des annonces sont attendues sans qu'il soit certain que le confinement soit levé. De plus, il reste fortement recommandé aux associations de privilégier la visioconférence et de ne pas générer de rassemblements.

Fabrice Quénéhervé précise le contexte particulier de cet exercice 2019/2020 et en souligne les principaux faits marquants : crise sanitaire et annulation de certaines actions, déploiement des CTC et évolution des dépenses ainsi que subventions induites, etc…

Il précise également que le cabinet SECOB fera la présentation des comptes lors de l'AG Financière tandis que le cabinet IN EXTENSO mandaté en tant que commissaire aux comptes fera ensuite lecture de son rapport.

Le projet de rapport financier est présenté par Bertrand Mell. On y relève notamment :

- Dans les charges :
 - la prise en compte des Académies fédérales pour cette première saison de fonctionnement.
 - les frais regroupés sous l'intitulé comptable « déplacements et réceptions » (et qui englobent indemnisations kilométriques, repas, nuitées…) constituent un gros poste qu'il n'est pas possible aujourd'hui de découper par type de dépense, de domaine d'action ou de commission. L'intérêt de la mise en place d'une comptabilité analytique résidera notamment dans le fait de pouvoir analyser et optimiser les dépenses.
 - Les salaires et charges de personnel évoluent nettement du fait du passage à un effectif de 13 salariés avec l'arrivée des CTC. Certains d'entre eux étaient déjà salariés de la Ligue en tant que CRT mais 4 CTC et un manager d'Académie ont été recrutés en externe. Cette année ne constitue néanmoins pas une saison de référence compte tenu des allègements liés au chômage partiel.

- Dans les recettes :
 - Un atterrissage conforme au prévisionnel compte tenu du maintien du bénéfice des différentes subventions ainsi que la compensation, par la FFR, de l'allègement de 25 % des prélèvements sur les clubs (volet financier du plan de relance de la FFR).

Gabriel Brousse intervient pour demander quelle est la raison, compte tenu de l'excédent dégagé, du retard dans le remboursement des montants dus à certains clubs. Fabrice Quénéhervé précise que des remboursements partiels avaient été opérés dans un premier temps. Le reliquat sera versé après l'AG Financière. Les relevés des comptes clubs partagés par la FFR au mois de juillet ont en effet nécessité une démarche de réconciliation avec les écritures entretenues par la Ligue (qui ne dispose pas de la vision permanente et détaillée des opérations mais seulement d'un relevé 2 fois par an). Une raison des écarts observés était notamment liée aux effectifs pris comme référence pour l'abandon de 25 % des prélèvements fédéraux et Ligue. Le contexte du confinement, du travail partiel et la nécessité de ne pas rendre la tâche de la SECOB plus complexe qu'elle ne l'était déjà expliquent le fait qu'il ait été décidé d'établir une situation de référence avant tout autre mouvement.

Patrice Croquet demande quelle sera la position de la Ligue par rapport au chômage partiel des CTC. Fabrice Quénéhervé répond que ce dossier fait l'objet d'échanges soutenus entre la FFR et les différentes Ligues. Un nouveau dispositif dit « Activité Partielle de Longue Durée » (APLD) va en effet remplacer le dispositif exceptionnel mis en œuvre par l'État au déclenchement de la crise sanitaire. D'un point de vue opérationnel, la Ligue et les clubs auront besoin des CTC pour accompagner la relance de notre sport. Le besoin d'harmonisation inter-ligues impose néanmoins une concertation et, si la FFR préconisait le maintien de l'activité partielle, elle ajusterait vraisemblablement son aide à l'emploi des CTC en conséquence. Dès lors, c'est la question du « reste à charge » de la Ligue et de notre capacité à soutenir ces emplois malgré une aide fédérale réduite qui se poserait…

Le Trésorier Général, Patrick Demolin, indique qu'une projection financière devra être réalisée à ce sujet. Plus globalement, la FFR réajustera vraisemblablement son prévisionnel et l'impact financier qui devrait en résulter pour les Ligues et imposera également une révision de notre propre budget.

3) Examen de projets de création des clubs de Plouay (56) et La Feuillée (29)

Les deux projets de clubs sont présentés. Les Présidents des CD 29 et CD 56 s'expriment tour à tour et apportent des éléments d'historique ainsi que de contexte et de dynamique locale. Patrice Croquet intervient en complément au sujet du club de Plouay.

Il est ensuite procédé aux votes. Ils sont réalisés d'une manière anonyme (les résultats sont présentés par le biais du relevé de décisions annexé).

4) Informations et Questions Diverses

- <u>Perfectionnement :</u>
 - Fabien Le Mouellic informe le Comité Directeur de l'engagement d'une sélection régionale masculine Moins de 18 ans au tournoi de l'Amicale des VI Nations.
- <u>Compétitions :</u>
 - Un débat s'amorce concernant les scénarios de reprise des compétitions. Cet échange est repoussé à la prochaine réunion du Comité Directeur, les propositions du groupe de travail récemment institué devant alors être présentées.
- <u>Questions diverses :</u>
 - Patrice Croquet relaie une interrogation de la FFR portant sur le nombre de clubs ayant fait une demande pour bénéficier des aides proposées en soutien du mouvement sportif. Fabrice Quénéhervé répond que cette interrogation rejoint celle du Comité Social du Mouvement Sportif qui a récemment tenu son AG. Il est décidé de consulter largement les clubs afin de dresser un état des lieux et favoriser leur bonne information.

- Agenda :
 - L'AG financière est programmée samedi 19 décembre en visioconférence
 - La prochaine réunion du Comité Directeur est programmée le 13 janvier 2021. Elle aura pour principal objet l'installation des différentes commissions régionales et le missionnement des responsables et référents nécessaires.

La séance est levée à 22h25.

Pour la Ligue Régionale Bretagne de Rugby

Le Président
Fabrice QUÉNÉHERVÉ



Le Secrétaire Général
Emmanuel COLLET



FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

Comité Directeur
Relevé de décisions
Réunion du mercredi 2 décembre 2020

Présents (22) : Fabrice QUÉNÉHERVÉ, Président, Diane AMANGOUA, Jean-Louis BERGEAULT, Gabriel BROUSSE, Florence CAOUS-LE ROUX, Emmanuel COLLET, Patrice CROQUET, Philippe CRUCHER, Patrick DEMOLIN, Pascal FABRE, Nathalie GALLO, Jean-Thomas LACOUR, Rémy LE LAUSQUE, Frédérique LE MAOUT, Fabien LE MOUËLLIC, Bertrand LYON, Bertrand MELL, Claude MORANVALLE-PERROT, Maude PIVATO, Christiane QUIVIGER, Paul REY, Fiona SIMONEAU-BYRNE

Membres de droits représentants les Comités Départementaux bretons présents (2) :
CD35 : Frédéric FONTAINE ; CD56 : Marc LE TRIONNAIRE

Absents excusés (4) : Emmanuel GRIMAUD, Patrice NGASSA, Philippe LASSERRE, Yves TODESCHINI

Invités (1) : Philippe MORANT

Réunion en visioconférence

Lé réunion est ouverte à 20h35 par le Président de la Ligue de Bretagne.

Délibérations soumises au vote du Comité Directeur

1) Organisation de la 9ème Assemblée Générale Financière de la Ligue de Bretagne

Le Secrétaire Général indique en préambule et au regard de l'actuelle situation sanitaire ayant notamment engendré la prorogation du confinement jusqu'au 15 décembre 2020 que la 9ème Assemblée Générale Financière de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby est envisagée en visioconférence.

1.1) Le Secrétaire Général propose au Comité Directeur l'approbation du document présentant l'effectif de référence permettant de déterminer le nombre de voix par club (effectif au 31 octobre 2020 arrêté par la Fédération).

A l'issue du vote, le document est approuvé par le Comité Directeur.
↳ **23 votants : 20 voix POUR ; 3 voix ABSTENTION ; 0 voix CONTRE ;**

1.2) Le Secrétaire Général propose au Comité Directeur l'approbation du document présentant le pouvoir et la procuration.

A l'issue du vote, le document est approuvé par le Comité Directeur.
↳ **23 votants : 21 voix POUR ; 2 voix ABSTENTION ; 0 voix CONTRE ;**

1.3) Le Secrétaire Général propose au Comité Directeur l'approbation de la composition de la Commission Régionale de vérification des pouvoirs et procurations comportant les personnes suivantes : Alain Vieugué, Katy CROCQ, Isabelle EFFRAY, Nadine GAUTHIER, Valérie LAONET, et Philippe MORANT.

A l'issue du vote, la proposition est approuvée par le Comité Directeur.
↳ **24 votants : 20 voix POUR ; 3 voix ABSTENTION ; 1 voix CONTRE ;**

1.4) Le Secrétaire Général propose au Comité Directeur l'approbation de la convocation et de l'ordre du jour de la 9ème Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne.

A l'issue du vote, la proposition est approuvée par le Comité Directeur.
↳ **24 votants : 17 voix POUR ; 5 voix ABSTENTION ; 2 voix CONTRE ;**

Le Secrétaire Général précise que l'ensemble des documents relatifs à la 9ème Assemblée Générale Financière de la Ligue de Bretagne sera transmis par voie électronique aux clubs bretons en cette fin de semaine et sera par ailleurs publiés sur le site internet de la Ligue de Bretagne. Par ailleurs, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne, ainsi que les Présidents des Comités Départementaux pourront prendre part à cette assemblée. Une inscription par le biais d'un formulaire en ligne leur sera adressé à cet effet.

2) Examen de projets de création de club

2.1) Le Secrétaire Général sollicite l'avis du Comité Directeur quant à la demande d'affiliation auprès de la Fédération Française de Rugby de la section rugby de l'association omnisports de l'amicale plouaysienne.

A l'issue du vote, la demande d'affiliation auprès de la Fédération Française de Rugby de la section rugby de l'association omnisports de l'amicale plouaysienne est approuvée par le Comité Directeur.
↳ **23 votants : 23 voix POUR ; 0 voix ABSTENTION ; 0 voix CONTRE ;**

2.2) Le Secrétaire Général sollicite l'avis du Comité Directeur quant à la demande d'affiliation auprès de la Fédération Française de Rugby de l'association Rugby Ar Fouihez Menez Are.

A l'issue du vote, la demande d'affiliation auprès de la Fédération Française de Rugby de l'association Rugby Ar Fouihez Menez Are est approuvée par le Comité Directeur.
↳ **23 votants : 23 voix POUR ; 0 voix ABSTENTION ; 0 voix CONTRE ;**

Ces deux projets de création de club seront ainsi transmis à la Fédération avec l'avis favorable de la Ligue de Bretagne pour examen et validation finale par le Comité Directeur de la FFR.

La séance est levée à 22h25.

Pour la Ligue Régionale Bretagne de Rugby

Le Président
Fabrice QUÉNÉHERVÉ



Le Secrétaire Général
Emmanuel COLLET

